



Plessis-Bâillon • Ploubalay • Trégon

BEAUSSAIS SUR MER

ARRETE MUNICIPAL n °2026-072

Portant la modification de l'entrée et sortie du parking du Feu Rouge

- Trégon

Du 23 mars au 1er avril 2026

Commune de Beaussais sur Mer

Le Maire de BEAUSSAIS SUR MER,

Vu le code de la route,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-5 et R 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la modification de l'entrée et sortie du parking du feu rouge pendant la durée des travaux.

ARRÊTÉ

- Article 1 :** L'entrée et la sortie seront interdite à partir de la route de la Ville Jouan.
La sortie et l'entrée du parking du feu rouge se feront par la route de la Ville Goudier durant la durée des travaux.
- Article 5 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.
- Article 6 :** Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Plancoët est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de RENNES.

Fait à BEAUSSAIS-SUR-MER, le 23 mars 2026

Le Maire,
Philippe ORVEILLON



